



Question su le droit social dans ue

Par **a1000**, le **11/10/2008 à 00:53**

Bonjour,

Je suis français qui vit en Allemagne, je suis condamné de une amende de 160 € décision de amstgeriht, équivalent du tribunal d'instance.

Actuellement j'ai socialhilpfe, l'équivalent du RMI. En France, si nous avons que le RMI comme ressource, l'amende est emportée, est-ce que ce droit social est le même en Allemagne ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008 à 07:34**

Il vous faut voir ce problème avec les autorités allemandes. Ici, vous êtes sur un forum de droit français, pas de droit allemand.